

Faits saillants du budget

le lundi 19 février 1973



Finances Finance

ERRATUM

Dans la version française des "Faits saillants" du budget (p. 4) on devrait lire que la taxe de vente fédérale est abolie sur tous les vêtements d'enfants et non "sur tous les vêtements".

Faits saillants
du
budget

le lundi 19 février 1973

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE
FINANCES - CONSEIL DU TRÉSOR

FAITS SAILLANTS

Un budget conçu pour:

Réduire le chômage et stimuler une croissance plus rapide

*

Réduire les pressions inflationnistes et neutraliser les
effets de l'inflation passée

*

Accroître le revenu réel et assurer aux Canadiens âgés une
part plus juste de la prospérité du pays

*

Contribuer à une expansion économique mieux
équilibrée dans toutes les régions du Canada

MESURES BUDGETAIRES

Impôt sur le revenu des particuliers

- * L'exemption de base pour tous les contribuables est portée de \$1,500 à \$1,600 à compter de 1^{er} janvier 1973.

- * L'exemption, pour un couple marié, est portée de \$2,850 à \$3,000 à compter du 1^{er} janvier 1973.

- * L'impôt fédéral de base est réduit de 5 p. cent, la réduction maximale étant de \$500 et la réduction minimale de \$100, à compter du 1^{er} janvier 1973.

Ces trois mesures

- n'ont pas de date d'expiration
 - concentrent les allègements sur ceux qui en ont le plus besoin.
 - soustraient 750,000 personnes de l'imposition fédérale.
-
- * le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sera indexé à partir de 1974, pour mettre fin à l'érosion du pouvoir d'achat récoulant de l'interaction de l'inflation et du régime d'imposition progressif.

L'indexation sera effectuée en relevant les tranches fiscales et en augmentant les principales exemptions chaque année d'un coefficient d'inflation basé sur l'indice des prix à la consommation.

Pensions

- * Le taux de base des pensions de vieillesse sera porté du taux actuel de \$82.88 à \$100 par mois à compter du 1^{er} avril 1973. Le montant combiné de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti sera de \$170 par mois pour une personne célibataire et de \$325 par mois pour un couple marié.

- * Les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils seront augmentées de montants semblables, jusqu'à un minimum de \$151 par mois pour les personnes célibataires et de \$257 pour les bénéficiaires mariés. Le revenu garanti pour les bénéficiaires âgés de plus de 65 ans est porté à \$206 par mois pour les personnes célibataires et à \$357 par mois pour les bénéficiaires mariés.

Droits de douane

- * Des réductions douanières temporaires (en moyenne 5 points de pourcentage) sont apportées immédiatement à près de \$1.3 milliard de biens de consommation importés.

Les diminutions sont choisies pour faire contrepoids à la pression ascendante qui s'exerce sur les prix, sans causer de répercussions défavorables sur la production et l'emploi. Elles sont concentrées sur des biens de consommation relativement plus imposés que le moyenne et sur des produits qui ne sont pas cultivés ou fabriqués au Canada.

Taxes de vente et d'accise

- * La taxe de vente fédérale est abolie sur tous les vêtements *d'enfants* y compris les souliers et autres chaussures.
- * La taxe de vente fédérale est abolie sur tous quasi-aliments, tels que confiseries, tablettes de chocolat, eaux gazeuses, les boissons fruitées.
- * La taxe d'accise spéciale de 10 p. cent est abolie sur les articles de toilette et les produits cosmétiques.
- * La taxe d'accise spéciale de 10 p. cent sur les horloges et montres est supprimée, excepté lorsque le prix du fabricant dépasse \$50.

Modifications se rattachant à la réforme fiscale

De nouvelles améliorations ont été apportées à la réforme fiscale:

- * Abrogation du test des placements non admissibles - les corporations profitant de la déduction à titre de petites entreprises sont libres de réinvestir leurs gains sans restriction.

- * Les fermes familiales peuvent passer de génération en génération sans impôt de gain en capital.

Péréquation

- * Les taxes scolaires locales sur la propriété seront comprises dans la formule de péréquation, augmentant les versements de \$190 millions en 1973-1974 aux provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan.

DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- * Des taux de croissance plus rapides ont été constatés l'an passé en Europe, au Japon et en Amérique du Nord. Le taux d'augmentation de la production des pays industrialisés est presque le double de celui de 1971.

- * Le Produit national brut du Canada, en 1972, s'est accru de 10½ à 11 p. cent, le revenu personnel per capita de 10½ p. cent et le niveau de vie de 5½ p. cent mesuré d'après les dépenses à la consommation par habitant, diminuées des effets des augmentations de prix. Les mises en chantier de logements ont augmenté de 7 p. cent; 250,000 nouveaux emplois ont été créés (200,000 en 1971, pour une croissance de 25 p. cent) et les revenus des cultivateurs ont connu une hausse considérable.

- * L'expansion économique intérieure a été interrompue au cours du troisième trimestre de 1972 par les conditions climatiques défavorables et par des grèves sérieuses. Il y a eu une reprise marquée depuis septembre et on prévoit que le quatrième trimestre se trouvera avoir été "vraiment extraordinaire".

- * En 1973, l'expansion sera dominée par les investissements des entreprises et par une constitution des stocks. Les dépenses des consommateurs et la construction de logements se maintiendront à un niveau élevé mais pourraient croître moins rapidement.

- * Le chômage reste trop élevé malgré deux années complètes d'expansion économique. Le budget présenté en mai dernier, et les programmes de création d'emplois d'hiver annoncés depuis lors, sont orientés vers la plus haute priorité du gouvernement, la création d'emplois. Un accroissement de la production réelle, sensiblement supérieure à la moyenne à long terme du Canada, est nécessaire pour que la création de nouveaux emplois puisse compenser la croissance de la population active et réduire le chômage.

- * L'inflation est un problème mondial. La situation au Canada était moins favorable en 1972 qu'en 1971, en raison de l'augmentation prononcée des prix de la nourriture, qui est la cause principale de l'accélération des prix à la consommation.

- * La méthode adoptée par le gouvernement pour lutter contre l'inflation consiste à essayer d'augmenter l'offre des biens et des services, à augmenter le revenu disponible des particuliers, à alléger les pressions sur ceux qui sont mal lotis, à restreindre les propres demandes du gouvernement à l'égard de l'économie et surtout à encourager tous les groupes à pratiquer l'autolimitation dans leurs demandes pour obtenir des revenus plus élevés.

- * Une politique fiscale sensible au double problème du chômage et de l'inflation doit donc relancer l'économie par des moyens qui offrent en même temps le maximum de résistance aux forces inflationnistes.

- * La croissance réelle de l'économie, en 1973, devrait être d'environ 7 p. cent; ceci suppose bien entendu, des conditions climatiques normales, le maintien de la paix sociale et une situation internationale stable.

- * Le taux d'expansion au cours de l'année devrait permettre de créer des emplois suffisamment rapidement pour amener une réduction sensible du chômage. D'ici un an, 300,000 Canadiens de plus devraient avoir un emploi.

- * Pour l'année financière 1972-1973, il est prévu que les besoins de liquidités du gouvernement fédéral (à l'exclusion des changes étrangers) s'élèveront au montant total d'environ 2 milliards de dollars, constitués d'un solde approximatif du compte budgétaire et des besoins de liquidités non budgétaires d'environ 2 milliards de dollars.

- * Les mesures proposées dans le présent budget auront généralement pour effet d'augmenter les besoins en liquidités d'approximativement 2 milliards de dollars en 1973 et 1974. Ces mesures stimuleront une nouvelle expansion de laquelle découlera une augmentation des revenus et des diminutions de dépenses qui auront un effet compensatoire global de 500 millions de dollars.

- * Par conséquent, les besoins financiers nets imposés par les mesures seront d'environ 1.5 milliard de dollars qui figureront dans les besoins de liquidités pour 1973-1974.

- * Le déficit budgétaire de 1973-1974 sera d'environ 975 millions de dollars et les besoins extra budgétaires de 1,025 millions de dollars. Les besoins totaux sont estimés à 2 milliards de dollars, soit le même montant que pour l'année fiscale courante.